

Les critères d'une bonne leçon de droit selon vous :

- citer la loi
- contextualiser → donner du sens
→ lien avec la vie des élèves → exemples
- vulgariser (compréhensible)
- synthèse de l'important, de l'essentiel
- de l'interaction entre les élèves et la matière
 - " l'enseignant et les élèves
 - " les élèves
 - " l'enseignant et la matière
- les élèves réfléchissent ⇒ en droit (réflexion juridique)
- capter les préconceptions
- faire des liens avec d'autres domaines du droit, d'autres disciplines
- les élèves posent des questions qui vont au-delà de la leçon
- illustrer avec des cas, avec des décisions de justice, des situations réelles
- l'enseignant a eu du plaisir / les élèves aussi !!
- la compréhension de concepts
 - (atteinte des objectifs d'apprentissage)
 - ↳ réutilisation des concepts, des notions vus au cours (intégration)
- les élèves font des feed-back positifs (recueillir l'avis des élèves)